

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

École de musique locale de la Commune de Mertzig



Enseignement musical
Division inférieure

Année scolaire 2022/2023





DETAILS DES COURS (sous réserve de changements sur le vu des inscriptions)

FORMATION MUSICALE (solfège)	<ul style="list-style-type: none"> - Éveil musical – 2^e année (1h / semaine) : Lundi 16h15 - 17h15 - Éveil musical – 3^e année (1h / semaine) : Lundi 17h15-18h15 - 1^{ère} année (1h / semaine) : Jeudi 16h00 - 17h00 - 2^e année (1h30 / semaine) : Jeudi 17h00 - 18h30 - 3^e année (2h / semaine) : Samedi 8h30 - 10h30 - 4^e année (2h / semaine) : Samedi 10h30 - 12h30
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> - Éveil musical – 2^e année (cycle 1.2 de l'Ecole Fondamentale) - Éveil musical – 3^e année (cycle 2.1 de l'Ecole Fondamentale) - 1^{ère} année: à partir du cycle 2.2 de l'Ecole Fondamentale - Un minimum de 3 élèves par classe est requis
Note	- La fréquentation des cours de formation musicale jusqu'à la 4 ^e année (Certificat de la division inférieure) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.
FORMATION INSTRUMENTALE Cours de 30 min / semaine (avancés: 45 à 60 min / semaine)	<ul style="list-style-type: none"> - Bois : flûte traversière, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton) - Cuivres : trompette/bugle/cornet, cor en fa, cor / alto mib, baryton, tuba, trombone, bass mib/sib - percussion, drum set
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre en parallèle un cursus de formation musicale à partir de la formation musicale 1 jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (FM4). La priorité sera donnée aux anciens élèves en tenant compte de la date d'inscription et selon les places disponibles. - adultes : Les mêmes conditions s'appliquent aussi pour les adultes. - drum set: après le diplôme du 1er cycle en percussion
PRATIQUE COLLECTIVE INSTRUMENTALE	- Ensemble instrumental (1h / semaine) => Lundi 17h45 à 18h45
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> - Instruments admis : vents (bois et cuivres) et percussion - Avoir passé avec succès la 1^{ère} année d'études à l'instrument

LIEUX ET HORAIRES DES COURS

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les chargés de cours avant la rentrée scolaire.

La rentrée scolaire aura lieu le 19 septembre 2022.

FRAIS D'INSCRIPTION*

	Enfants (Etudiants)	Adultes (à partir de 18 ans)**
COURS COLLECTIFS		
Éveil musical (2 - 3)	gratuit	/
Formation musicale (1 - 4)	gratuit	100€
Pratique collective instrumentale (Ensemble instrumental)	gratuit	100€
COURS INDIVIDUELS (Instruments)		
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1+2	gratuit	100€
Inférieur 3 / Inférieur 4	75€	100€

Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/fr/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>. Ces prix sont dus lors de l'inscription et ne sont pas remboursables!

RENSEIGNEMENTS

Monsieur FREYMANN Norbert
Responsable local
12 rue du Moulin
L-9167 Mertzig
Tél.: 26 88 03 30 / 691 83 81 08

Commune de Mertzig
22 Rue Principale
L-9168 Mertzig
Tél. 83 82 44 1

École de musique de l'UGDA
Gwen Garganese: 22 05 58 - 37 /
gwen.krier@ugda.lu

(*) Ces nouveaux tarifs restent soumis à l'approbation du Conseil Communal, sous condition que le projet de loi portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal soit voté par la Chambre des Députés

(**) Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 1^{er} septembre pendant l'année scolaire de référence.

Fiche d'inscription 2022/2023

Cours de musique de la Commune Mertzig

Les formulaires d'inscriptions sont à adresser pour le 1^{er} juin 2022 au plus tard à :

École de musique locale de la Commune de Mertzig
22 Rue Principale
L-9168 Mertzig
Tél. 83 82 44 1

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.

La fiche est à remplir également par les anciens élèves !

Nom de l'élève										Prénom de l'élève									
Lieu et date de naissance																			
Matricule national																			
E-Mail élève (@school.lu)																			

<i>Le (la) soussigné(e)</i>	
Nom et prénom (parents/tuteurs)	
Rue et numéro	
Code postal et localité	
Téléphone et/ou GSM	E-Mail
Membre actif dans la société :	

désire inscrire mon fils <input type="checkbox"/>	ma fille <input type="checkbox"/>	désire s'inscrire <input type="checkbox"/>	ancien élève <input type="checkbox"/>	nouvel élève <input type="checkbox"/>
---	-----------------------------------	--	---------------------------------------	---------------------------------------

aux cours de musique suivants

Éveil musical	2 ^e année à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'École Fondamentale <input type="checkbox"/>	3 ^e année à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'École Fondamentale <input type="checkbox"/>
Formation musicale (solfège)	1 ^{ère} année à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'École Fondamentale <input type="checkbox"/>	2 ^e année <input type="checkbox"/>
	3 ^e année <input type="checkbox"/>	4 ^e année <input type="checkbox"/>
Formation instrumentale	Instrument :	
Pratique collective instrumentale	Ensemble instrumental <input type="checkbox"/>	Instrument :

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.

Ecole / Conservatoire :	
Années d'études	Éveil musical :
	Formation musicale (Solfège) :
	Instrument (préciser) :
Remarque éventuelle	

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/ concerts...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
--	------------------------------	------------------------------

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

Date limite des inscriptions : Mercredi, 1^{er} juin 2022

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.